

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2017**  
**Séance du 12 décembre 2017**

**N° 29**  
**Objet : Etude d'aménagement**  
**de la Via Ferrata de Digne les**  
**Bains**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommée secrétaire de séance : BREMOND Danièle**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'au rapport n° 31), DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 24), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 20), PAUL Gérard, PAYAN Claude, PIERRISNARD Jacqueline, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 5), REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etait suppléé :**

FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à DOMENGE Eliane  
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
BLOT Michel a donné pouvoir à REBOUL Childéric  
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut  
CASA Chantal a donné pouvoir à BAILLE Denis  
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne  
EYMAR Max a donné pouvoir à PAUL Gérard  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle  
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 19)  
PAUL Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

**Etaient excusés :**

AILLAUD Jean Pierre	LEJOSNE Patrick
AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
BARTOLINI Bernard	ROCHAT Jacques
BOURJAC Jean Marie	THONNATTE Lionel
BRUN Patricia	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	URQUIZAR Danielle

**REÇU EN PREFECTURE**  
**le 14/12/2017**

Agglomération Provence Alpes Agglomération

99\_DE-004-200067437-20171212-29\_12122017

**Monsieur Francis HERMITTE, rapporteur, expose ce qui suit :**

L'aménagement de la Via Ferrata de Digne les Bains est un projet inscrit dans le programme Espace Valléen du Pays Dignois « Aqua Terra » (cf. la convention tripartite entre l'Etat, la Région PACA et l'Espace Valléen Dignois approuvée par le Conseil d'agglomération le 8 novembre 2017). En effet, les Activités de Pleine Nature, leurs potentiels et filières participent pleinement au développement du territoire. Elles contribuent aux objectifs principaux d'un Espace Valléen que sont la valorisation du patrimoine naturel et permettent de développer l'offre touristique.

Le plan d'action Espace Valléen 2016-2018 prévoit ainsi la réalisation d'une étude pour l'aménagement et l'extension de la Via Ferrata de Digne les Bains, ainsi que, dans un second temps, les travaux en conséquence. Les partenaires du Massif des Alpes, l'Etat et la Région PACA, accompagneront ce projet dans son ensemble.

Ayant à présent résolu un problème de propriété foncière, l'étude peut être engagée. Cette étude pré-opérationnelle permettra d'intégrer les contraintes spécifiques à l'opération, dont :

- La valorisation de la morphologie du versant pour maximiser l'attrait touristique de l'aménagement,
- La protection des ouvrages de sécurisation de la route départementale,
- L'optimisation des contraintes de maintenance et d'entretien,
- L'optimisation des coûts et délais de réalisation dans le cadre du planning d'ouverture de l'aménagement au public et de l'enveloppe globale de l'opération.

L'Etat, via le FNADT-CIMA, contribue à 80% au financement de cette étude dans la limite d'un coût de 11 706 € HT.

Par conséquent, le projet de plan de financement pour l'étude d'aménagement de la Via Ferrata de Digne les Bains pour l'année 2018 s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses HT en euros €		Recettes HT en euros €	
Etude pré-opérationnelle	11 706 €	Etat (FNADT-CIMA)	9 365 €
		Autofinancement (20 %)	2 341 €
<b>Total</b>	<b>11 706 €</b>	<b>Total</b>	<b>11 706 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2017

Application agréée E. Inpaise.com

99\_DE-004-200067437-20171212-20\_12122017

Il vous est proposé :

- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel
- ✓ D'autoriser Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'Etat
- ✓ D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 14/12/2017

Application agréée F.legalis.com

99\_DE-044-200067497-20171212-20\_12122017

